

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Gironde - Arrondissement d'Arcachon - Canton de Gujan-Mestras
ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL DE FERMETURE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DES AIRES DE JEUX DE LA COMMUNE DE GUJAN-MESTRAS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

LE MAIRE DE GUJAN-MESTRAS

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu Le Décret n°2020-260 du 16 mars portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
- Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du covid-19 ;
- Vu l'arrêté du 16 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du covid-19 ;
- Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 ;
- Considérant que l'observation des règles de distance étant particulièrement difficile au sein de certains établissements recevant du public, il est nécessaire de fermer ceux qui ne sont pas indispensables à la vie de la Nation

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de ralentir la propagation du virus covid -19, l'intégralité des équipements sportifs et des aires de jeux de la commune de Gujan-Mestras sont strictement interdits au public jusqu'au 31 mars 2020 inclus et notamment :

- Terrains de foot A, B, C, et synthétique
- Terrains de rugby A et B
- Salle omnisports
- Salle du Dojo / salle de danse du complexe Chante-Cigale
- Salle de sports du lycée de la Mer
- Patinoire
- Salle Henri Gailhard
- L'intégralité des aires de jeux
- L'intégralité des club-house des associations sportives

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le Chef de Brigade de Gendarmerie Nationale, le Chef du Centre de Secours, le service de Police Municipale, et tous les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté, qui sera transcrit sur le registre des Arrêtés de la Mairie et transmis à Madame la Sous-Préfète d'Arcachon.

Fait à GUJAN-MESTRAS, le 17 mars 2020

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Gironde - Arrondissement d'Arcachon - Canton de Gujan-Mestras

ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL DE FERMETURE DES SALLES PUBLIQUES MUNICIPALES DE LA COMMUNE DE GUJAN-MESTRAS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

LE MAIRE DE GUJAN-MESTRAS

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu Le Décret n°2020-260 du 16 mars portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
- Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du covid-19 ;
- Vu l'arrêté du 16 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du covid-19 ;
- Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 ;
- Considérant que l'observation des règles de distance étant particulièrement difficile au sein de certains établissements recevant du public, il est nécessaire de fermer ceux qui ne sont pas indispensables à la vie de la Nation

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de ralentir la propagation du virus covid -19, l'intégralité des salles publiques municipales de la commune de Gujan-Mestras sont strictement interdites au public jusqu'au 31 mars 2020 inclus et notamment :

- Salle des fêtes
- Maison des arts
- Salle du vieux marché
- Maison de la culture
- Salle Saint Exupéry
- Auberge du Lac de la Magdeleine
- Maison des associations

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le Chef de Brigade de Gendarmerie Nationale, le Chef du Centre de Secours, le service de Police Municipale, et tous les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté, qui sera transcrit sur le registre des Arrêtés de la Mairie et transmis à Madame la Sous-Préfète d'Arcachon.

Fait à GUJAN-MESTRAS, le 17 mars 2020

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

